

## ANNEXE 1

# Qu'est-ce que l'assistance en formalités après funérailles ?

**Anvers – Octobre 2013 – Après la cérémonie funéraire « visible », les proches doivent retrouver un cours de vie normal. Notre société occidentale définit de plus en plus de règles précisant qui, quand, comment, où, combien de temps et pour qui on peut faire son deuil. Les conditions de travail autorisent cinq jours de congé en cas de décès du conjoint et trois jours à la mort de son enfant, d'un parent, d'un frère ou d'une sœur. Seules les relations familiales sont reconnues, pas le lien entretenu avec le défunt. Lors du travail de deuil, les proches doivent faire face à un dédale de questions administratives, financières et juridiques. C'est là qu'intervient l'assistance en formalités après funérailles. Elle vise à aider dignement les proches à surmonter les soucis pratiques et administratifs après les obsèques. En accordant du temps, de l'attention et des conseils ciblés aux proches pour répondre à leurs besoins et les aider à faire leur deuil.**

**Olivienne Gauvin, Conseillère en formalités après funérailles chez le spécialiste des obsèques DELA, explique en quoi consiste l'assistance en formalités après funérailles et décrit l'importance du travail de deuil.**

### ***Qu'est-ce que l'assistance en formalités après funérailles ?***

O. Gauvin : Il y a 100 ans d'ici, les proches recevaient bien plus d'aide des voisins et de la famille avant, pendant et après les funérailles. Le voisin allait annoncer le décès de porte en porte, il récoltait de l'argent et aidait, par exemple, à porter le cercueil. Aujourd'hui, l'entrepreneur de pompes funèbres assure une partie de ces tâches, les proches étant censés charger du reste. Après des funérailles « visibles », les familles encore en plein travail de deuil se retrouvent souvent désemparées face aux questions administratives, financières et juridiques. Il faut soudain s'occuper de bien des choses, régler des problèmes auxquels les proches n'ont pas pensé un instant. Il arrive que des familles ne sachent pas par où commencer.

Un conseiller en formalités après funérailles peut aider les familles : il prend en main les formalités administratives et pratiques. Son but est de laisser le temps et l'espace nécessaires aux familles pour se concentrer sur l'essentiel à ce moment : faire le deuil de l'être cher. Le travail de deuil est, en effet, nécessaire pour reprendre le fil d'une vie normale. Concrètement, un conseiller prend contact avec les proches dans les 24 heures qui suivent l'annonce du décès pour un rendez-vous après les funérailles. Il parcourt avec eux une liste de différents thèmes et peut ainsi donner des conseils spécifiques et/ou régler certains aspects. Si les proches préfèrent prendre certaines choses en main eux-mêmes, ils reçoivent des modèles de lettres avec une explication sur la manière de s'y prendre au mieux.

### ***Pourquoi l'assistance en formalités après funérailles est-elle importante ?***

O. Gauvin : « Tout ne commence vraiment qu'après les funérailles », une expression souvent employée et malheureusement vraie. Après les funérailles, les proches doivent commencer à régler les formalités pratiques, financières et administratives. Quand ces soucis font l'objet d'un suivi avec les familles, nous observons au quotidien que l'assistance leur est d'une aide précieuse et qu'elle les rassure. Les proches ne sont souvent pas informés de la manière dont un décès doit être formalisé. L'émotion prend parfois le dessus... On ne parvient plus à faire la part des choses entre ce qui est urgent ou pas. Un conseiller en formalités après funérailles laisse du temps et de l'espace aux familles afin qu'elles se concentrent sur l'essentiel, en l'occurrence faire le deuil d'un être cher. Nous sommes également une oreille attentive et nous sommes formés pour accompagner le travail de deuil dans la dignité. Lorsque ce processus ne

progresses pas normalement ou se complique, le conseiller peut rediriger le proche vers un thérapeute du deuil ou vers des groupes de traitement du deuil.

## ***Sur quoi les proches doivent-ils se concentrer après le décès d'un être cher ?***

O. Gauvin : Les proches doivent non seulement organiser les funérailles, mais aussi prendre, entre autres, des mesures pratiques, financières et juridiques pour « formaliser » le décès. Un conseiller en formalités après funérailles apporte son aide et informe formellement, par exemple, les instances suivantes du décès :

- Si le défunt était encore dans la vie active : l'employeur, le syndicat, le Fonds des Accidents du Travail, le Fonds des maladies professionnelles, le comptable, la sécurité sociale, la Caisse d'allocations familiales, les propriétaires/locataires, le service de pension (l'Office national des pensions et les pensions du secteur public), la mutuelle, la Division d'Immatriculation des Véhicules...
- Les institutions financières et les compagnies d'assurances : assurance-vie, assurance solde restant dû, assurance automobile, assurance hospitalisation, assurance incendie, police en responsabilité familiale...
- Les organismes concernant l'animal de compagnie (chat ou chien) doivent être avertis du décès du propriétaire de l'animal de compagnie et la puce doit être modifiée.

Nous informons, conseillons et apportons une aide aux proches en ce qui concerne :

- Les informations sur la déclaration d'impôt du défunt, la clôture ou le transfert des raccordements (eau, gaz, électricité, TV, Internet...), la résiliation d'abonnements, les associations...
- Le déblocage des comptes, l'obtention de la déclaration de succession, l'acte de notoriété, le certificat d'hérédité...
- La déclaration de la succession, les droits de succession et les informations sur les remboursements et les réductions auxquels les proches ont droit.

Le conseiller indique aussi aux proches leurs droits et leurs obligations. Ils peuvent, par exemple, renoncer à un héritage. Ils sont, en outre, tenus de remplir une déclaration de succession. Lorsque les proches sont mineurs, le conseiller peut aussi donner des conseils sur la manière dont une procédure de tutelle doit être lancée.

## ***En quoi consiste le travail de deuil ?***

O. Gauvin : Le deuil<sup>1</sup> est la perte que l'on éprouve au décès d'une personne avec laquelle on entretenait une relation significative. C'est la recherche d'une nouvelle réalité et la fin d'une forme de lien, du sentiment de sécurité ressenti auprès de l'être aimé. Un processus de deuil normal comprend des réactions et des ressentis sur le plan des sentiments, des sensations physiques, des pensées et des comportements tels que la confusion et la désorientation, l'anxiété, l'agression, la culpabilité, la honte, la dépression, le désespoir, la douleur fulgurante, des réflexions compulsives sur le sens à donner à la vie... Il est crucial que cette attitude soit perçue comme « normale », tout comme le fait de soutenir les proches et que ce comportement ne soit pas étiqueté comme pathologique. Lors de l'assistance en formalités après funérailles, le conseiller reconnaît cette diversité de réactions et est formé pour distinguer un processus de deuil normal d'un processus plus compliqué. Heureusement, pour quelque 80 à 90 % des proches, le processus se déroule normalement et sans complication.

---

<sup>1</sup>Maes, J. (2007). *Leven met gemis. Handboek over rouwen, rouwbegeleiding en rouwtherapie* (2e éd.). Wijkmaal: Zorg-Saam.

## ***Que considère-t-on comme anormal lors d'un travail de deuil ?***

O. Gauvin : On parle d'un deuil compliqué lorsqu'un travail de deuil se déroule anormalement. Différents facteurs tels que la personnalité, la relation avec le défunt ou la manière de faire ses adieux influencent le bon déroulement du processus. Une forme complexe ou perturbée de deuil se caractérise notamment par un chagrin long et profond, une envie persistante de ne pas y croire, une protestation contre la réalité et la volonté de ne laisser aucune place à la perte. Ne plus attacher d'importance à la vie, l'isolement social, ressentir un vide et une envie intense de la présence du défunt... Si nous observons de tels symptômes, nous dirigeons la personne vers un psychologue ou un groupe de deuil.

## ***Le travail de deuil est-il nécessaire en tant que tel ?***

O. Gauvin : Le deuil est devenu un processus « non visible » dans notre société : il n'y a plus de temps, de sens ou de place pour lui. Il est rejeté et il n'est plus acceptable de s'exprimer à ce sujet plus de quelques semaines. Le deuil<sup>2</sup> est pourtant beaucoup plus que cela : c'est la perte que l'on éprouve au décès d'une personne avec laquelle on entretenait une relation significative. C'est la recherche d'une nouvelle réalité et la fin d'une forme de lien, du sentiment de sécurité ressenti auprès de l'être aimé. Il s'agit, hélas, d'une période par laquelle chacun doit passer pour pouvoir reprendre le cours de sa vie.

Chacun a le droit d'exprimer ses problèmes ou son chagrin à sa manière. Quelle que soit la manière dont on fait son deuil, il importe de le faire dans l'optique d'une reprise du cours normal de la vie. Rester trop ancré dans le passé et les émotions ou tenter trop activement « de faire comme si » peut résulter en un modèle de deuil compliqué.

*Pour plus d'informations sur les formalités après funérailles, surfez sur [www.dela.be](http://www.dela.be)*

*—fin—*

**Vous trouverez le communiqué de presse sur <http://peculiar.prezly.be>**

**Vous avez des questions ? Vous souhaitez parler avec un conseiller en formalités après funérailles ou avec un spécialiste du deuil ? Contactez :**

### **Porte-parole DELA Belgique**

Marysia Kluppels, [mkluppels@dela.be](mailto:mkluppels@dela.be), 0485 88 81 04

### **Peculiar PR**

GoedeleSoetemans, [goedele@peculiar.be](mailto:goedele@peculiar.be), 0494 16 53 78

### **À propos de DELA Belgique**

DELA signifie « Draagt Elkanders LAsTen » et fait partie d'une coopérative. Fort de 75 ans d'expérience et d'expertise, DELA est le **spécialiste des obsèques** en Belgique et met l'accent sur le souci des autres. DELA vise des funérailles ou une crémation dignes et abordables pour tous, entend soutenir et conseiller les proches, le tout par le biais d'**une approche personnelle**. DELA est présent en Belgique depuis 1989 et compte près de 850 collaborateurs dans tout le pays. DELA apporte son aide avant, pendant et après les funérailles. Avant le décès, DELA permet de faire face aux conséquences financières d'un décès au moyen d'une assurance obsèques. Pour l'organisation des funérailles, DELA peut compter sur 67 entrepreneurs de pompes funèbres hautement qualifiés répartis dans tout le pays sur plus de 145 centres funéraires. DELA organise les obsèques de plus d'un Belge sur dix (soit environ 12 000 obsèques par an) et 39 % des crémations belges, en sa qualité de propriétaire de 5 crématoriums. DELA dispose, en outre, de 25 conseillers en formalités après funérailles qui déchargent les proches des conséquences pratiques et administratives d'un décès. Le Fonds DELA entend soutenir des projets qui encouragent le souci d'autrui, le traitement du deuil et l'implication sociale. Plus d'informations sur [dela.be](http://dela.be).

---

<sup>2</sup>Maes, J. (2007). *Leven met gemis. Handboek over rouwen, rouwbegeleiding en rouwtherapie* (2e éd.). Wijkmaal: Zorg-Saam.